

Assistance Voyages

Document d'information sur le produit d'assurance

Assureurs du produit : **Inter Partner Assistance**, entreprise d'assurance non-vie agréée par la Banque Nationale de Belgique, prise au travers de sa succursale irlandaise (n° d'enregistrement 316 139 500/Matricule BNB : 0487).



Référence du produit : Assurance Voyage Multirisques – MISTERFLY

Ce document d'information présente un résumé des principales garanties et exclusions du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation précontractuelle et contractuelle (Notice d'information et/ou Conditions Générales).

De quel type d'assurance s'agit-il ?

Le produit d'assurance voyages MisterFly Multirisques a pour objet de vous apporter une aide immédiate lorsque vous vous trouvez en difficulté au cours de votre voyage d'une durée inférieure à 90 jours consécutifs.



Qu'est-ce qui est assuré ?

✓ **ANNULATION**

- Max. 2 500€/pers et 12 500€/événement

✓ **BAGAGES**

- Max. 1 000€/pers et 5 000€/événement
- Max. 40% du capital assuré pour les objets de valeur et 25% pour les objets acquis en cours de voyage

✓ **RETARD D'AVION**

- Max. 100€/trajet, 200€/pers et 1 000€/ événement

ASSISTANCE RAPATRIEMENT

✓ **Rapatriment médical**

- Maximum de la garantie assistance rapatriement 1 500 00€

✓ **Prolongation de séjour à l'hôtel**

- 80€/nuit maximum 10 nuitées

✓ **Prolongation de séjour à l'hôtel d'un proche de l'assuré**

- 80€/nuit maximum 10 nuitées

✓ **Présence d'un proche si hospitalisation de plus de 7 jours**

- 80€/nuit maximum 10 nuitées

✓ **Frais de rapatriement du corps en cas de décès**

✓ **Frais funéraires**

- 2 500€/pers

✓ **Retour des membres de la famille en cas de décès de l'assuré**

✓ **Retour prématuré**

✓ **Frais médicaux à l'étranger**

- 50 000€ max/pers
- Frais dentaires d'urgence : 800 000€/ événement

✓ **Assistance aux enfants mineurs**

✓ **Frais de secours, recherche et sauvetage**

- Max. 2 500€/pers et 8 000€/événement

✓ **Envoi de médicament**

✓ **Transmission de messages urgents**

✓ **Assistance juridique**

- 5 000€/pers

✓ **Avance de caution pénale**

- 10 000€/pers



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ L'organisation par l'assuré ou son entourage de tout ou partie des garanties prévues au contrat sans l'accord préalable de l'assureur.
- ✗ Les voyages de plus de 90 jours consécutifs.



Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

PRINCIPALES EXCLUSIONS :

- ! Consommation de drogues, de toute substance stupéfiante mentionnée au Code de la Santé Publique, de médicaments et traitements non prescrits par un médecin ;
- ! Inobservation consciente par l'Assuré des lois et règlements en vigueur de l'Etat du lieu de séjour.
- ! Dommages intentionnellement causés par l'Assuré, sur son ordre ou avec sa complicité ou son concours ;
- ! Cas de force majeure rendant impossible l'exécution du Contrat, notamment les interdictions décidées par les autorités locales ;
- ! Guerre civile ou étrangère, émeutes, mouvements populaires, Grèves, actes de terrorisme ou sabotage ;
- ! Accidents résultant de la pratique de sports par l'Assuré dans le cadre d'une compétition officielle ;
- ! Accidents résultant de la pratique de sports par l'Assuré dans le cadre d'une compétition officielle organisée par une fédération sportive et pour laquelle une licence est délivrée et l'entraînement en vue des compétitions ;

EXCLUSIONS - ANNULATION TOUTES CAUSES JUSTIFIEES ET RETARD D'AVION

- ! Tout Evénement dont l'origine se situe entre la date d'inscription au voyage et la date de souscription de l'assurance ;

EXCLUSIONS - ANNULATION EN CAS DE MALADIE, ACCIDENT, DECES

- ! Aux maladies ou accidents ayant fait l'objet d'une première constatation, d'un traitement, d'une rechute, d'une aggravation ou d'une hospitalisation entre la date de réservation du voyage et la date de souscription du présent Contrat.

PRINCIPALES RESTRICTIONS :

- ! Franchise de 30% du montant du voyage HT sans motif sans justificatif, 20% pour toutes causes justifiées et 10% en cas de décès, accident, maladie pour la Garantie annulation
- ! Franchise de 45€ par personne pour la Garantie bagages.
- ! Franchise de 4 heures pour la Garantie retard d'avion.
- ! Franchise de 150€/pers. pour les frais médicaux.

Les garanties précédées d'une ✓ sont systématiquement prévues au contrat.



Où suis-je couvert(e) ?

✓ Les garanties s'appliquent dans le Monde entier (sauf mention contraire au bulletin de souscription).



Quelles sont mes obligations ?

Sous peine de nullité du contrat d'assurance ou de non garantie :

A la souscription du contrat :

Répondre exactement aux questions posées par l'assureur, notamment lors du recueil des exigences et besoins lui permettant d'apprécier les risques qu'il prend en charge.

Fournir tous documents justificatifs demandés par l'assureur.

Régler la cotisation (ou fraction de cotisation) indiquée au contrat.

En cours de contrat :

Déclarer toutes circonstances nouvelles ayant pour conséquence d'aggraver les risques pris en charge soit d'en créer de nouveaux.

En cas de sinistre :

Déclarer tout sinistre de nature à mettre en jeu l'une des garanties dans les conditions et délais impartis et joindre tous documents utiles à l'appréciation du sinistre.

Informez des garanties éventuellement souscrites pour les mêmes risques en tout ou partie auprès d'autres assureurs, ainsi que tout remboursement que vous pourriez recevoir au titre d'un sinistre.

Retourner le dossier d'indemnisation complet ainsi que la copie du contrat et/ou les documents justificatifs nécessaires et spécifiques à chaque garantie.



Quand et comment effectuer les paiements ?

La prime d'assurance, dont le montant est précisé sur le bulletin souscription, est réglée par carte bancaire (possibilité de payer en 4 fois), chèques vacances ou Paypal lors de la réservation du voyage sur le site de MisterFly.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

Les garanties d'assurance Annulation sans motif et sans justificatif, Annulation toutes causes justifiées et Annulation pour maladie, accident, décès prennent effet dès l'achat ou la réservation du voyage, sous réserve que l'Assuré ait payé préalablement la prime correspondante et expirent au moment du départ pour le voyage couvert par le présent Contrat.

La garantie bagages prend effet dès l'enregistrement des Bagages de l'Assuré par le transporteur ou à la remise des clés pour une location. Elle expire lors du retour au moment de la récupération définitive des bagages par l'Assuré auprès du transporteur.

La garantie retard d'avion prend effet à la date et l'heure indiquées sur le billet de départ et expire dès l'arrivée à destination, sous réserve que l'Assuré ait payé préalablement la prime correspondante.

Les garanties d'assistance aux personnes prennent effet le jour du départ et expire le jour du retour pour la durée indiquée sur le bulletin d'inscription au voyage sans pouvoir excéder 90 jours.



Comment puis-je résilier le contrat ?

Le contrat prendra automatiquement fin à son terme.

Toutefois, si le contrat a une durée supérieure à un mois et qu'il a été souscrit à distance (internet ou téléphone), l'assuré conserve la faculté de renonciation prévue par l'article L 112-2-1-II-3° du Code des assurances en cas de souscription à distance ou la faculté de renonciation prévue par l'article L112-10 du même code en cas d'assurances multiples. L'assuré peut renoncer à son contrat dans un délai de quatorze (14) jours calendaires à compter de la date souscription.